

# La Voix des Paysans



Organe de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure  
et de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS  
D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

Action et Défense Professionnelle

SECRETARIAT GÉNÉRAL :  
M. LOISY, Boîte Postale N° 4, La Roche-sur-Yon  
C. C. POSTAUX NANTES 317-05  
LOISY, Les Lucs-sur-Boulogne

Le dévouement  
des militants est un  
capital précieux,  
mais il est insuffi-  
sant.

Donnez-nous le  
complément indis-  
pensable : payez ré-  
gulièrément votre  
cotisation.

## A PROPOS DE LA COTISATION Camarades paysans... Réfléchissez

A côté des encouragements — les plus nombreux heureusement — que nous recevons de nos syndiqués, on nous dit que certains d'entre eux auraient déclaré qu'ils hésitaient beaucoup avant de verser la nouvelle cotisation à 20 francs.

Ils sont libres et nous nous garderons bien de courir après eux.

Mais ils nous permettront tout d'abord de leur faire observer qu'ils feraient là un calcul singulier.

En effet, pour ne pas payer les 8 francs de supplément que nous leur demandons pour équilibrer un budget nécessaire, ils se priveraient, eux, des avantages certains et faciles à chiffrer qui leur sont procurés par les groupements de commandes que réalisent la majorité de nos syndicats. Ce serait faire alors le geste de celui qui refuse de sacrifier 20 francs pour en gagner 100, 200 et même 500.

Et puis, ce qui est beaucoup plus grave, ils nous feraient croire qu'ils ont déjà oublié tous les services que l'Union Syndicale leur a rendus et surtout tous ceux qu'elle peut leur rendre dans l'avenir.

Auraient-ils déjà oublié notre campagne pour l'échange de blé et de pain qui a coupé court aux prétentions du syndicat de la boulangerie, et celle pour les chemins ruraux qui met en branle la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, et qui se poursuit activement... pour ne parler que de celles qui sont en cours.

Evidemment, les paysans sont habitués par les vieux syndicats-coopératives dont toute l'activité s'est presque limitée uniquement à faire du commerce, à ne payer que des cotisations insignifiantes et perçues la plupart du temps pour la forme.

Oui!... Sans doute... Mais aussi quel résultat! Aujourd'hui, d'un bout à l'autre de la France, les agriculteurs, les éleveurs, les viticulteurs se plaignent d'être sacrifiés, tandis que le monde ouvrier se fait écouter par les pouvoirs publics.

Pourquoi donc? Tout simplement parce que le monde ouvrier a des syndicats, des vrais.

Il y a des syndicats où cependant on ne fait pas de groupements de commande, où on ne distribue pas de ristournes, mais où les ouvriers versent chaque année un minimum de 48 francs et parfois 100, 200 et 300 francs de cotisation par tête. Avec ces ressources, les syndicats ouvriers ont agi, ils ont travaillé, et ils ont aujourd'hui la considération que les efforts des syndiqués ont permis d'obtenir.

Tandis que le monde agricole a des boutiques, mais aucune force revendicative, aucune possibilité de se faire entendre avec autorité, car il n'existe pas ou presque de vrais syndicats professionnels dans le sens exact du mot.

Alors, c'est au moment où précisément ces vrais syndicats se constituent et se développent chez nous depuis bientôt quatre ans que les paysans refuseraient de donner un supplément de 8 francs, c'est-à-dire la valeur de 3 paquets de cigarettes ou de 5 chopines de vin.

Allons, ce n'est pas sérieux et ça ne peut pas être vrai. Nous savons que la vie est dure, mais cela ne tient-il pas en grande partie au fait que la culture n'a pas su se défendre contre les spéculateurs qui ont joué, sans aucun bénéfice pour les consommateurs, sur les produits agricoles, le blé, le vin, le bétail.

Or, si nous avions été solidement organisés, paysans, nous ne les aurions pas laissés jouer ainsi sur notre travail, sur notre vie, celle de nos familles et de nos exploitations.

Mais nous n'étions pas organisés. Eh bien le seul moyen, pour l'avenir, d'empêcher ces abus, c'est le syndicat... le vrai syndicat qui saura intervenir et modérer les prétentions des spéculateurs qui nous ruinent.

Alors? Alors, camarades, tous dans le courant du mois de janvier, sans rechigner, pleins de conviction et d'entrain, vous verserez les 20 francs annuels qui sont nécessaires pour constituer plus solide, plus efficace, l'organisation professionnelle de ceux qui travaillent la terre.

La Voix des Paysans.

## VOEUX DES PRÉSIDENTS

### Bonne année

Encore une année qui s'achève, si cependant elle n'a pas donné toute satisfaction, elle a tout de même pour nous paysans, été meilleure que les précédentes.

Les cours ont monté sensiblement sur tous nos produits, et, de nombreuses lois sociales ont été votées, si elles ne sont pas toutes en notre faveur, plusieurs nous sont cependant favorables.

L'horizon s'éclaircit et nous fait présager des jours meilleurs.

Au nom de l'Union Syndicale, à tous, camarades, adhérents, lecteurs, amis, à tous j'adresse les meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité, pour l'année 1937.

Athanase BOISLIVEAU,  
Président de l'U. S. P. V.

### Dans les chaintres...

Le Syndicat de Froidfond mérite d'être cité à l'ordre du jour; il vient en effet de prendre une décision qui lui fait honneur.

Les maréchaux-ferrants de la commune, en un sentiment qui les honore, tenant compte du rapport actuel de la culture qui est des plus faibles, faisaient payer le fer à bœuf 2 fr. 50 l'unité.

A ce prix, ils pouvaient vivre, sans doute, mais nos camarades du Syndicat paysan, constatant une reprise des affaires, et devant la hausse des matières premières, ont prié leurs artisans de vouloir bien s'entendre avec le syndicat paysan, pour présenter en commission mixte, des tarifs en rapport avec la hausse récente.

Ils demandèrent la somme de trois francs que nos amis jugèrent raisonnable.

Voici qui répond bien aux aspirations de notre Union Syndicale. Que chacun puisse vivre de son travail, l'ouvrier avec un salaire suffisant, le patron avec un bénéfice légitime.

Nos camarades de Froidfond ont démontré ainsi le respect qu'ils ont des intérêts de nos artisans locaux en faisant passer le souci de la justice avant toute autre préoccupation.

Nous les en félicitons et conseillons à tous nos syndicats de s'inspirer en tout de cet esprit vraiment corporatif, qui est la base même des principes qui nous dirigent.

Dubocage.

Nous avons appris avec plaisir l'élection d'Athanase Boisliveau comme Maire de L'Aiguillon-sur-Vie. Nous tenons à féliciter notre Président de cette distinction, qui démontre combien, même en dehors de l'Union Syndicale, ses qualités sont appréciées.

### Pour 1937

L'an 1936 vient de voir une progression notable de nos organisations tant en Vendée qu'en Loire-Inférieure.

Il a été marqué surtout par deux faits principaux :

L'affiliation de l'Union Syndicale des Paysans de Vendée et de Loire-Inférieure à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens décidée par le Congrès National, à Paris, le 31 mai.

La constitution de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants agricoles, le 13 septembre.

C'est donc avec confiance en l'avenir que nous abordons l'année 1937. Que nous réserve-t-elle?

Notre œuvre commence à peine et un immense travail d'organisation et d'action professionnelle nous attend. Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour les exploitants agricoles? Malgré des efforts méritoires, il faut dire que les résultats ne correspondent pas à ce qu'attend le monde rural.

Continuons donc notre travail, qui, chacun peut s'en rendre compte, est efficace et donne des résultats tangibles.

Pour cela, nous avons besoin du concours de toutes les bonnes volontés. Je ne puis donc, au seuil de 1937, que formuler les souhaits suivants :

Aux militants : le courage, le dévouement, que chacun fasse le maximum d'efforts. A tous les syn-

diqués : la confiance, la compréhension, l'esprit de discipline et aussi la conviction sincère que pour que la tâche avance, il est nécessaire que chacun y participe et y mette la main.

Donc, chez les militants, pas d'hésitation, pas d'amour propre, ou de respect humain : tous à l'œuvre et que les propagandistes se fassent de plus en plus nombreux.

Et parmi les syndiqués, arrière à l'égoïsme, à l'individualisme, pas de défection et surtout par suite d'une méconnaissance totale du devoir syndical, que surtout personne ne recule devant le petit supplément de cotisation nécessaire.

Sachons rester dignes de l'honneur qui nous a été fait d'avoir été les premiers parmi les paysans à faire partie de la grande organisation syndicale chrétienne.

Et demain, nous voulons croire que nombreux dans toutes les régions de France seront ceux qui viendront grossir les rangs de notre Fédération.

Nous aurons le sort que nous saurons mériter par notre effort. Inébranlablement unis sous l'égide de la C. F. T. C., soyons les artisans du nouvel ordre social auquel nous aspirons tous.

Que Celui qui partagea le sort des humbles travailleurs nous vienne en aide.  
J. MARTINEAU,  
Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

## La question des échanges du blé contre du pain

Voici donc, si nous en jugeons par les réponses de la majorité des Syndicats, un premier point d'acquis.

Avant de discuter quoi que ce soit, nous exigeons :

1° La suppression de la coche et son remplacement par le carnet portant à chaque livraison la date, le nombre de pains et le poids total.

2° La livraison du poids exact, ce qui implique l'obligation de contrats portant non sur le nombre de pains, mais sur le poids.

En effet, sur ce dernier point les boulangers ne parlent que de livrer 54 ou 57 ou 60 kilos de pain, pour quoi ces chiffres allant de 3 kilos en 3 kilos, parce que jusqu'alors les contrats s'entendaient au nombre de pains et non au poids et que de la sorte on pouvait livrer des pains de 3 kilos qui en réalité pesaient 2 ks. 500, 2 ks. 750, 2 ks. 300 suivant le goût du boulanger.

Maintenant, nous pourrions discuter sur des chiffres et obtenir 61 kilos aussi bien que 60 ou 58, aussi bien que 57.

Si l'ordre du jour du syndicat de

la boulangerie n'avait servi qu'à mettre au point cette question, il n'aurait pas été inutile pour les paysans.

Maintenant, pour permettre à nos camarades de réfléchir sur des bases sérieuses, examinons un deuxième point très important.

La quantité de pain à livrer par les boulangers dépend de plusieurs éléments.

1° D'abord du poids de farine et d'issues qui leur sont remis par les minotiers en échange d'un sac de blé de 80 kilos, puisque c'est la base de nos calculs;

2° Du rendement de la farine, autrement dit de la quantité de pain qu'ils peuvent produire par 100 kgs de farine.

3° Des frais généraux qu'ils doivent récupérer et du bénéfice légitime qu'ils sont en droit d'exiger comme récompense de leur travail et de leurs efforts.

Le premier point exige un examen qui est en cours. Nous avons

là-dessus des données précises qui feront l'objet d'un prochain article. Examinons aujourd'hui le second point, c'est-à-dire le rendement de la fabrication. Combien de pains peut-on obtenir avec 100 kilos de farine?

Ici, notre enquête nous a donné les résultats les plus différents.

Il est d'abord bien entendu que ce rendement dépend beaucoup de la qualité du blé, et nous tenons à préciser que les chiffres que nous citons sont basés sur la même récolte, donc par conséquent sur une qualité égale.

Et bien, c'est effarant!

Certains boulangers nous ont dit: 100 kilos de blé donnent 123 kilos de pain, d'autres 126, d'autres 128, et dans les coopératives de panification où nous nous sommes adressés, on nous a parlé statistique en main de 131 et même 132 kilos.

Cependant, la question revêt une importance particulière, car chaque kilo de pain vaut 2 fr. 20 en moyenne. Or, 123 à 132, cela fait 9 kilos de différence, soit 19 fr. 80 de bénéfice brut en plus ou en moins!

Aussi, pour le jour où la question sera discutée avec les boulangers, nous préparons une documentation « contrôlée », c'est-à-dire qu'à côté des chiffres qui nous seront donnés par les boulangers eux-mêmes, nous aurons soin d'apporter d'autres chiffres qui seront de nature à contrôler d'une façon efficace ceux qui nous seront opposés.

Il faut en effet, nous le répétons, que nous sortions de la situation actuelle qui est une véritable pagaille puisque les différences sont considérables commune à commune, qu'ici, 60 kilos de farine en font à peine 52 et que là, 57 en font 55, etc...

Nous travaillons activement à la mise au point de notre dossier.

Nos camarades comprendront que là, nous ne pouvons nous contenter d'à peu près et que les renseignements contrôlés sont difficiles à obtenir. Mais avec de la ténacité, on arrive à tout.

D'ailleurs, momentanément, grâce en grande partie à l'activité de nos syndicats, l'offensive des boulangers a été enrayée, sauf évidemment, dans certaines communes où les paysans, isolés les uns des autres, se sont laissés faire.

Ceux-là réfléchiront sur les inconvénients de négliger la force syndicale.

Il est bien entendu que tous les syndicats où les camarades qui pourraient avoir des tuyaux, doivent les faire parvenir au secrétariat dans le plus bref délai, rien ne doit être négligé pour aboutir, et pour aboutir au plus vite.

E. LOISY.



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans - NANTES

ORDONNANCES  
HOMÉOPATHIE - LUNETTERIE  
BANDAGES

Produits les meilleurs  
Prix les plus réduits

Nous avons reçu de M. Poupart directeur des Services Agricoles, une lettre très intéressante que nous ne pouvons malheureusement insérer dans le présent numéro à cause de l'abondance des matières.

Nous la publierons dans le numéro de février.

Les articles suivants reçus de nos camarades : Les Congés payés en Agriculture ; La Chasse et les Paysans ; Les leçons du coefficient et l'Office du blé sont aussi faute de place renvoyés aux numéros suivants.

# NOS CHEMINS RURAUX

## A l'attention de Messieurs les Parlementaires

« Le présent numéro est adressé à tous les Parlementaires, c'est à leur intention que nous reproduisons le rapport de notre Vice-Président Eugène BRETAUD, rapport qui a déjà été inséré en Août 1936. A cette occasion nous demandons à nos camarades de nous excuser de l'envoi tardif du bulletin de Janvier qu'il nous était impossible d'adresser avant la rentrée des Chambres »

## Comment, à notre avis, il faut modifier la loi du 20 Août 1881 sur nos chemins ruraux

Simple paysans, nous n'avons pas la prétention de dicter à l'administration et à nos parlementaires les formules exactes qui, dans cette question des chemins ruraux, seraient de nature à satisfaire nos légitimes revendications.

Cependant, nous devons dire pourquoi la loi du 20 Août 1881 qui est le code des chemins ruraux nous apparaît insuffisante et pourquoi nous demandons sa modification, dans les délais les plus rapides.

Dans les premiers articles, le législateur s'est efforcé, avant tout, de définir ce qu'il faut appeler « chemins ruraux ».

Ce sont, d'après lui, ceux qui appartiennent à la commune, étant entendu que tout chemin affecté à l'usage public est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune.

Voilà bien un premier « nid à chicanes » — et ce n'est pas le seul, hélas! — qui permet aux Conseils municipaux négligents, d'embrouiller suffisamment la question et aussi, de remettre aux calendes grecques toute amélioration vraiment pratique.

La loi distingue, en effet, les chemins à usage du public dont la commune est responsable et les chemins d'exploitation dont la charge doit rester aux riverains et propriétaires.

Sur cette distinction, le Conseil d'Etat et les Conseils de Préfecture se sont escrimés à donner des interprétations qui, comme toujours, sont les plus contradictoires et les plus variées.

D'où, à notre avis, une première modification nécessaire. Elle peut paraître draconienne dans son esprit, mais on comprendra facilement que, sans elle, il serait impossible d'obtenir la réfection uniforme et l'entretien régulier de tous les chemins utilisés par les cultivateurs.

Il faut préciser que tout chemin d'accès à des habitations ou à des champs doit être entretenu par la commune et mis en état dans les limites de temps et les conditions prévues par la loi, à moins que celui ou ceux qui peuvent justifier de titres formels de propriétés s'engagent — dans un délai fixé d'avance — ce qui serait contrôlé — à faire cette mise en état et par la suite à assurer cet entretien.

Loin de nous l'idée de vouloir aliéner, par ces propositions, un droit de propriété qui est imprescriptible. Car il apparaît en effet, que la commune, en assurant la réfection d'un chemin privé acquerrait non un droit de propriété, mais un droit d'usage correspondant aux frais qu'elle aurait engagés.

Cependant, il nous paraît absolument nécessaire de remédier, le cas échéant, à une incurie, qui, précisément, apparaît comme un manquement grave envers les devoirs du possédant, surtout quand ceux-ci, par leur travail, lui procurent des revenus, sont appelés à souffrir d'un état de choses aussi lamentable que peut être le mauvais entretien d'un chemin d'accès à une maison d'habitation et à une exploitation agricole.

Il faut, à toute force, empêcher les échappatoires trop souvent imaginés en pareil cas par les égoïstes. C'est là, un des points capitaux de nos revendications pour les chemins ruraux.

Deuxième lacune de la loi : Rien n'oblige les communes et les propriétaires à mettre en état et à entretenir les chemins ruraux.

Les communes peuvent établir la situation, on ne voit rien dans la loi qui les oblige à le faire.

De telle sorte que, dans la plupart des communes, depuis 1881, on en est encore à se demander quelle est la situation du plus grand nombre des chemins.

Sont-ils privés, sont-ils communaux? On l'ignore.

Au cours de l'enquête préparatoire que nous avons faite à ce sujet, nous avons constaté que dans telle commune de Vendée, tous les chemins, sans exception, sont reconnus et par conséquent, appartiennent à la commune et que dans telles autres — la majorité — on ne peut définir leur situation légale.

Ajoutons, qu'hélas, ce n'est pas parce que les chemins sont reconnus qu'ils sont toujours en bon état.

Ce qui est pire encore, c'est que là-même où le plan de mise en état d'élargissement et d'entretien, a été étudié et accepté par la préfecture, la municipalité peut encore, après avoir fait cet effort, « laisser tout tomber ».

D'ailleurs, c'est là une des conséquences des dispositions, de la loi de 1881 qui, par l'article 19, prévoit la création de syndicats appelés à suppléer à la carence de la commune qui, de ce fait, se trouve admise légalement.

On s'explique trop bien dans ces conditions la négligence, trop fréquente dont les paysans subissent les lourdes conséquences.

Il faut donc prévoir une deuxième modification, imposant, envers et contre tout, la réfection et l'entretien des chemins ruraux.

Ajoutons encore qu'il faut faire disparaître la dualité des organismes appelés à s'occuper des chemins ruraux.

En principe, ce doit être le Conseil municipal, mais aussi ce peut être un syndicat.

Pourquoi, d'ailleurs, n'avoir pas donné ce rôle ou bien à la municipalité seule ou bien au syndicat seul.

Et c'est l'autant plus grave que, pour arriver à constituer un syndicat, dans le cas où la commune est négligente ou impuissante, il faut que trois « intéressés » en fassent la demande, si le maire n'agit pas d'office.

Or, d'après la jurisprudence, les « intéressés » sont les seuls propriétaires, c'est-à-dire que les usagers non propriétaires, — ce sont eux qui, en majorité, pataugent dans la boue — n'ont aucun droit d'initiative et nulle voix au chapitre.

Il faut donc que l'Etat tuteur des faibles, ait le moyen légal d'admettre leurs initiatives et de faire procéder d'office aux travaux qui s'imposent. Quant à déterminer une préférence entre la municipalité et le syndicat, la chose est assez délicate.

Il faut reconnaître que si certaines communes n'ont pas encore fait mieux pour les chemins ruraux, la cause en est à leurs ressources insuffisantes...

Cependant, sans être absolus dans ce domaine, il nous semble que le syndicat serait plus indiqué qu'un Conseil municipal.

Un syndicat aurait l'avantage d'être composé de propriétaires et d'usagers et par conséquent de gens intéressés directement à la question.

Le Conseil municipal, lui, est fort souvent composé, dans les communes rurales, d'une majorité d'habitants du bourg, moins directement

renseignés sur les chemins ruraux. De plus, le rôle du Conseil est tellement dispersé!

Pourquoi, dans ce domaine, ne pas envisager une formule semblable à celle des syndicats d'électricité, d'assèchements des marais, de défense contre la mer, etc...?

Le syndicat local, constitué uniquement pour la réfection et l'entretien des chemins ruraux présenterait, au Conseil municipal pour avis et aménagements financiers, — nous allons le voir par la suite — un plan complet dont il surveillerait lui-même et, avec compétence, l'application.

Les syndicats spécialisés dont nous avons cité, plus haut quelques exemples, ont donné partout d'excellents résultats et puis généralement ils sont toujours restés en dehors des questions politiques qui, hélas, interviennent toujours là où elles n'ont que faire et trop souvent dans les délibérations des Conseils municipaux.

On ne s'étonnera pas, en outre, que nous souhaitons la simplification des formules administratives qui, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, sont compliquées et de nature à décourager les meilleures volontés.

Le Syndicat après avoir :

1° Fait un plan pour déterminer l'emplacement et la longueur des chemins;

2° Etabli un projet et budget;

3° Déterminé l'ordre et les détails de réalisation;

Soumettrait l'ensemble au Conseil municipal qui, dans un délai fixé, assez étendu cependant, pour permettre les échanges de vues nécessaires, donnerait un accord de principe rendu ensuite définitif par le visa — toujours avec délai maximum prévu — de la Préfecture.

Ce qui importe, c'est « d'enseigner » tout le mécanisme administratif dans un réseau de délais obligatoires et sanctionnés au besoin par une décision d'office du ministre entraînant une application immédiate.

Reste le gros morceau, « la question des ressources indispensables ».

Etant entendu que, tout d'abord, il faut mettre en état les chemins ruraux et ensuite assurer leur entretien, la loi doit prévoir des ressources extraordinaires et des ressources ordinaires.

Le plan du syndicat devrait les prévoir les unes et les autres en prenant pour base les éléments suivants :

1° L'apport assez considérable que l'Etat doit faire en relations avec le plan d'outillage économique.

C'est, paraît-il, 20 milliards qui doivent être employés à résorber le chômage et à donner un regain d'activité au pays.

Il va de soi — et les paysans ne comprendront pas qu'il en fut autrement — que la population rurale qui représente la majeure partie de la population française, bénéficiera proportionnellement à son importance des fonds qui vont être élaborés à cet effet.

Il serait inconcevable, en effet, qu'on songe aux terrains de sports, aux groupes scolaires modernes, aux luxueux aménagements de voirie urbaine sans penser aux besoins très urgents des campagnes.

Nous ne sommes pas de ceux — et nous saisissons l'occasion de le proclamer hautement — qui prétendent opposer les habitants des villes à ceux des campagnes, les ouvriers de l'industrie et du commerce aux paysans et aux ouvriers agricoles, c'est là une besogne honteuse de dé-

magogie qui « retombera sur le nez » de ceux qui s'imaginent en profiter pour des fins la plupart du temps inavouables.

Et nous savons, pour l'avoir constaté dans les réunions où nous rencontrons nos camarades ouvriers de la C. F. T. C. que le monde des travailleurs, comme celui des patrons, sait comprendre la solidarité nécessaire entre les villes et les campagnes pour une nécessaire harmonie économique.

Donc, à la base de la réfection de nos chemins, nous comptons :

1° Sur les ressources et plan d'outillage national.

2° L'apport du génie rural. (Voir l'article sur le rapport de M. Talureau.)

3° L'utilisation des impôts communaux prévus par la loi de 1881.

Notons ici que la loi du 21 mai 1836 autorise le Préfet à imposer d'office des centimes extraordinaires pour l'entretien des chemins vicinaux et que la loi de 1881 sur les chemins ruraux ne donne, au même préfet, sur ce point, aucun pouvoir de coopération.

Nous demandons, à ce sujet, pour les chemins ruraux, le même régime que pour les chemins vicinaux.

4° L'utilisation du crédit agricole soit pour compléter les sommes fournies par les impôts communaux, soit pour faciliter l'intervention des propriétaires.

Dans l'un et l'autre cas les avances devraient être à faible intérêt et d'un amortissement de longue durée pour ne pas compliquer par des échéances massives et rapprochées, la situation déjà difficile des budgets communaux et particuliers.

D'ailleurs, cette politique de prêts ne concorderait-elle pas encore avec les facilités de crédit que le gouvernement envisage, nous en sommes persuadés, aussi bien pour l'activité rurale que pour l'activité industrielle et commerciale.

5° La participation des « intéressés », c'est-à-dire des riverains dont la valeur des propriétés se trouverait accrue du fait de leur accès plus facile, et ce, en y faisant intervenir les facilités de crédit dont il vient d'être question.

6° Les prestations en nature (charrois, travaux) fournies par les usagers, mais dans la proportion formelle — au moins en ce qui concerne le premier travail de mise en état — de la durée prévisible de leur bail et de leur occupation. Il serait, en effet, injuste d'imposer à des fermiers et métayers, appelés à quitter une terre ou une ferme, dans un bref délai, de participer à l'exécution de travaux dont ils sont appelés à n'avoir que les charges sans en retirer aucun bénéfice.

En définitive, ce que nous devons modifier au plus vite pour permettre que les apports du plan d'outillage économique soient immédiatement utilisés pour la mise en état nécessaire des chemins ruraux et pour assurer par la suite leur entretien normal, grâce aux ressources régulières qui devront y être affectées.

Cette modeste étude ne vise d'ailleurs qu'à déterminer les principes indispensables des modifications, sans entrer dans des détails qui, nous l'espérons, seront examinés dans l'esprit le plus bienveillant et le plus pratique pour améliorer le confort des paysans qui ont bien droit à un minimum de bien-être, puisqu'ils sont les « nourriciers » de notre pays. E. BRETAUD,

Vice-Président de l'U. S. P. V.

## A propos du rapport de M. Talureau à la Chambre d'Agriculture

Le rapport de M. Talureau, Ingénieur en chef du génie rural, a fait à la Chambre d'Agriculture, est extrêmement intéressant.

La place nous manque pour le reproduire en entier, mais nous allons en faire une brève analyse destinée à faire ressortir les points principaux et noter, au fur et à mesure nos observations.

Tout d'abord, comme nous l'avons dit dans un article de *La Voix des Paysans* d'août 1936, il faut distinguer deux sortes de chemins ruraux :

1° Ceux qui sont reconnus ;  
2° Ceux qui ne le sont pas.

La réfection des premiers peut être entreprise, ou bien par la commune, ou bien par un syndicat de propriétaires intéressés.

Quand aux seconds, seul un syndicat de propriétaires peut y pourvoir.

Faisons ici une première observation.

Nous demandons à l'Union Syndicale :

1° Que tous les chemins donnant accès aux exploitations agricoles et habitations soient reconnus, sauf dans le cas où un propriétaire s'engage à la mettre en état dans un délai fixé ;

2° Que la loi fasse une obligation à la commune de les mettre en état et de les entretenir. Cette obligation n'existe pas.

3° Que le soin de ce travail soit confié à une commission communale qui, sous la présidence et la responsabilité du maire, réunirait à parties égales, propriétaires et usagers. Une semblable commission existerait au département sous la présidence et la responsabilité du préfet qui connaîtrait des conflits et les résoudre.

Poursuivons l'examen du rapport de M. Talureau.

Les communes où les syndicats peuvent actuellement obtenir :

1° Le concours gratuit du génie rural pour l'étude de tout projet et réfection.

2° Un concours financier de l'Etat pour l'exécution des travaux.

Ce concours financier est constitué :

1° Par une subvention fixe de 30 % des dépenses envisagées par le projet de génie rural ;

2° Une taxe complémentaire et variable avec ce que l'on appelle le centime superficiaire.

Au total, de 30 à 50 % de subvention.

M. Talureau estime qu'en Vendée, étant donné le taux du centime superficiaire, la moyenne de subvention serait de 44 %.

Ajoutant l'apport du Conseil général, les subventions totales pourraient être d'environ 60 %.

Les communes doivent se procurer les 30 % supplémentaires.

Complétons ces explications qui devraient être connues de tous les cultivateurs et surtout des Conseils municipaux en disant que les frais de réfection s'élèvent en moyenne pour un kilomètre de chemin, à 14.000 francs, et qu'il n'est pas obligatoire de mettre ces travaux en adjudication, ce qui permet d'y faire participer les intéressés.

Signalons dès maintenant qu'à l'Union Syndicale, nous avons demandé :

1° Que les formalités de transmission des communes à la Préfecture et de la Préfecture au ministère soient simplifiées, autrement on n'en finit pas.

2° Qu'un gros effort soit fait sur les fonds de l'outillage national pour permettre une mise en état très rapide.

3° Que le crédit agricole — qui ne pourrait mieux utiliser ses fonds — fasse des prêts à long amortissement aux communes, ceci

# LA VIE SYNDICALE

## Réunion de la Chambre Syndicale du 14 décembre 1936

La Chambre Syndicale s'est réunie le 14 décembre 1936, à La Roche-sur-Yon, à l'Hôtel de France, à 10 heures.

Présents : Boisiveau, Breaud,

**QUESTIONS DISCUTEES**

**Echanges du blé contre pain.** — La Chambre Syndicale constate que l'intervention de l'Union Syndicale a eu pour résultat le retour à l'ancien tarif d'échange.

Elle envisage néanmoins des réformes : Livraison du pain au poids ; suppression de la « coche ».

Henri Tessier demande que l'Union Syndicale propose au Syndicat de la boulangerie que cette question soit étudiée en commission mixte. Adopté.

**Chemins ruraux.** — La Chambre Syndicale décide que par la voix de notre journal, tous les parlementaires soient mis au courant de l'état déplorable de nos chemins ruraux, demande à nouveau qu'un maximum d'effort soit consenti par les pouvoirs publics pour venir au secours de nos camarades dont beaucoup sont dans une situation critique.

Une campagne de grande ampleur est envisagée.

**Cotisations.** — Des membres de la Chambre Syndicale rendent compte des critiques soulevées par certains adhérents contre la cotisation à 20 francs. Ils reconnaissent toutefois que cette somme est indispensable pour la vitalité et le développement de notre association, et laissent au bureau de l'Union le soin de trancher définitivement la question.

La séance est levée à 11 h. 35.

## VENDEE

### Aubigny

Le Syndicat Paysan d'Aubigny a tenu sa réunion mensuelle le 20 décembre. Il fut procédé au paiement des cotisations, qui malgré que plus élevées que les années précédentes, entrèrent à souhait, et même, nous sommes heureux d'enregistrer quelques nouvelles adhésions.

Ensuite, a lieu le règlement des cotisations qui laisse à chacun une sévère économie par rapport au commerce local. Nombreux sont ceux qui trouvent sur la différence plus que pour payer leur cotisation.

A la réunion de janvier, nous aurons à remplacer le secrétaire actuel lémissionnaire.

Le Bureau.

pour quelles ne reculent pas devant la dépense et qu'ainsi la mise en état soit précipitée.

Ceci dit, nous félicitons M. Talureau de son excellent travail et nous émettons le vœu que, dès maintenant, la Chambre d'Agriculture fasse rédiger un exposé très précis et très pratique des conditions, moyennant lesquelles, à l'heure actuelle, on peut refaire nos chemins.

Cet exposé servirait de *vade-mecum* aux Maires, aux Conseils municipaux et aux usagers.

M. Talureau serait donc désigné pour le rédiger. Nous nous empresserons, quant à nous, de collaborer à sa diffusion.

Nous continuerons donc notre campagne pour les chemins ruraux afin d'aboutir, au plus vite, à des résultats pratiques.

Nous nous préparons actuellement à porter la question sur le plan général pour atteindre la grande presse et le Parlement tout entier, car il faut que notre travail et notre action profite à tous les paysans de France.

« La Voix des Paysans ».

### Challans

Le dernier dimanche de novembre nous avons eu une réunion dans la salle de la Mairie gracieusement mise à notre disposition par M. le Maire sur la demande de notre Président.

L'objet de la réunion était les commandes d'engrais azotés pour le printemps ; beaucoup d'adhérents étaient présents, de nombreuses commandes furent prises.

Dans le courant du mois de janvier, nous aurons notre réunion mensuelle, à laquelle sera perçue les cotisations, et où nous aurons « peut être » « d'ici quelques jours nous seront fixés » le plaisir d'entendre un orateur nous parler des questions intéressant notre profession si délaissée, et des moyens de nous tirer de notre lamentable situation, nous ne doutons pas qu'il sera encouragé par une nombreuse assistance, qui : maintenant à compris qu'il est indispensable d'être uni pour se défendre et pour réclamer le droit de vivre de son travail avec un peu moins de peine.

Le jour de la réunion sera porté à la connaissance des adhérents par convocations ou par publication, nous demandons d'avance à chacun d'avertir dans son entourage aussitôt qu'en sera connu la date.

Le Bureau.

### Chauché

Le 13 décembre dans la salle du Patronage a eu lieu notre réunion, nous étions nombreux 70 environ.

Une causerie a été faite sur la C. F. T. C., il fallait que tout le monde sache, sa raison d'être, et l'utilité de notre affiliation à cette organisation.

Ensuite nous prenons en note une commande de nitrate et d'acide sulfurique.

Nous recommandons aux camarades syndiqués, que tous, doivent être présents à la prochaine réunion qui aura lieu le 10 janvier dans la salle de l'école communale. Nous percevrons les cotisations, et donnerons le compte rendu financier.

Le Bureau.

### Commequiers

AVIS. — Notre grande réunion qui a été repoussée faute de temps par les propagandistes de l'Union est prévue pour un temps assez rapproché. Prévenons déjà nos camarades. Nous en reparlerons.

Le Bureau provisoire.

### Falleron

Nos camarades du Syndicat Paysan sont invités à se mettre en règle pour leur cotisation le plus tôt possible.

Le devoir des syndiqués est de rappeler à nos camarades les bienfaits de l'Union et de les inviter à venir grossir nos rangs.

Il n'y a pas à hésiter, nous ne serons défendus efficacement que par nous mêmes.

### Froidfond

La réunion de décembre a été consacrée à l'examen des affaires courantes, particulièrement le groupement de commande d'engrais azotés, la rentrée des cotisations 37 et surtout leur augmentation.

Le bureau prie les adhérents de bien réfléchir avant de critiquer et il comprendront bien vite que la cotisation à 20 fr. est indispensable pour la marche de l'Union. Cette somme sera d'ailleurs bien vite récupérée. A-t-on réfléchi que sur l'échange, de deux sacs de blé, contre du pain, dont l'Union Syndicale a sûs maintenir les tarifs, la cotisation a été payée? et bien des cas analogues peuvent encore surgir dans le courant de l'année.

A. PONTHEAU.

### Landeronde

Appel du trésorier, Mes chers camarades, Il ne m'a pas été possible d'assister à la dernière réunion à cause des

soucis que vous savez. J'espère que la prochaine fois je serai des vôtres, et je fais un pressant appel à tous pour faciliter ma tâche. Il faut qu'à la prochaine réunion toutes les cotisations soient rentrées. Pour le triomphe de nos idées syndicales, n'hésitons pas à verser une somme qui nous sera rendu bien des fois.

L. CHABOT.

### La Chapelle-Basse-Mer

Le 13 décembre avait lieu notre réunion mensuelle groupant la majorité de nos adhérents. Au cours de cette réunion, il a été procédé au groupage de commande d'engrais de printemps en vue d'une prochaine livraison.

Par ailleurs, nous invitons chaque adhérent de bien vouloir (chacun dans son petit rayon), attirer l'attention de ses voisins et amis, sur l'intérêt que comportera la conférence syndicale qui aura lieu à une date non encore fixée, et dont chacun sera averti à temps. Cette conférence sera donnée par notre dévoué camarade J. Martineau, cultivateur à Legé et président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

Personne ne devrait et ne doit manquer à cet appel.

Le Secrétaire : J. ALLARD.

### Les Essarts

Réunion du 6 décembre 1936

A midi et demi environ, près de 80 adhérents sont réunis chez le camarade Boudaud.

Le président ne tarda pas à ouvrir la séance. Il donne tout d'abord le nombre de sacs d'engrais, non vendus, celui des bonbonnes d'acide et ayant sous les yeux le bulletin de l'Union Syndicale, reçu le matin même donne lecture d'un article de première page concernant l'échange du blé contre pain et demande à ce sujet l'avis des adhérents.

A Bonnière est d'avis qu'on exige le poids du pain et donne pour motif que le boulanger n'accepte pas qu'on lui conduise 77 ni 78 kilogs pour 80 kilogs.

P. Herbretreau dit que c'est l'affaire de chacun, ça ne concerne pas la collectivité, les uns préférant avoir quelques cent grammes de moins (sur les 20 pains) et avoir du pain bien cuit.

F. You propose d'attendre encore un mois avant de prendre une décision et vérifier d'ici là si le poids y est bien.

C. Masson fait observer que les syndiqués ne sont pas seuls à bénéficier des avantages que l'on obtient sur tous les points de vue, les non syndiqués en profitent également.

E. Chaillou, président, parle dans le même sens. Il est bien attristant dit-il pour une corporation de voir que ceux qui n'en font pas partie soit par négligence, par égoïsme ou avantages que ceux qui adhèrent à cette corporation ; puis passant à la question des échanges, donne son avis personnel. Aux Essarts, nous avons trois bons boulangers, trois travailleurs, nous avons obtenu satisfaction en ce qui concerne le nombre de pains à donner pour un sac de blé, ils nous ont promis de nous fournir le poids approximatif, je crois que nous pourrions être tolérants sans toutefois nous laisser tromper.

Par notre nombre et notre union nous pouvons obtenir de nos fournisseurs, de nos ouvriers certains avantages appréciables, mais il ne faut pas non plus en abuser. Soyons toujours les amis des travailleurs quels qu'ils soient.

La prochaine réunion aura lieu le deuxième dimanche de janvier (salle de la Justice de Paix), tout le monde est bien recommandé d'y assister nous inviterons également ceux qui ne font pas partie du Syndicat. M. Bailly, notre président d'honneur y prendra la parole — afin de convaincre les plus endurcis et faire comprendre à tous la nécessité de l'Union.

A l'issue de la réunion nous percevrons les cotisations.

### Les Lucs-sur-Boulogne

Un bon nombre d'adhérents assistaient à la réunion de janvier et ont réglé leur cotisation.

Nous invitons chaleureusement tous nos camarades épris de vrai syndicalisme à venir grossir nos rangs pour défendre la vraie cause paysanne.

P. B.

### Saligny

Notre dernière réunion a été des plus intéressantes par le nombre des présences et par la discussion très animée.

Voici le programme de notre prochaine assemblée générale :

Compte rendu de l'année ; paiement des cotisations ; élections.

Chacun des Syndiqués recevra une invitation personnelle et nous insistons de nouveau sur ce point que chacun tienne compte de l'invitation qui lui est faite et que tous soient présents.

Le Bureau.

### Saint-André-Goule-d'Oie

Notre réunion de décembre a eu pour objet de passer nos commandes d'acides et de nitrates.

Notre prochaine réunion sera très importante, il sera répondu aux insinuations lancées contre notre Syndicat. Nous avons des droits, et comme les autres professions, nous entendons les faire valoir. C'est pour le paysan, une nécessité de se syndiquer, il n'y a pas de raison, que nous subissions en tout et partout soit des prix, soit des honoraires... et entendre dire — nous sommes syndiqués — et que les mêmes ne conçoivent du tout l'idée syndicale pour le paysan. Il y aura justice pour le paysan que lorsqu'il montrera sa force. Cette force est dans l'Union ; par là nous serons respectés.

Le Président : J. GUENEAU.

### Saint-Etienne-du-Bois

Notre réunion Syndicale a eu lieu le 3 janvier à l'hôtel Vignaud.

Un bon nombre d'adhérents étaient présents.

Il a été procédé au vote pour le renouvellement du bureau et au paiement des cotisations.

Une réunion importante est envisagée dans quelque temps. Nous en reparlerons. Le Bureau.

### Vendrennes

Nous rappelons aux adhérents du Syndicat de ne pas oublier de se mettre en règle en versant leur cotisation dès que possible. En ce début d'année, nous insistons auprès de nos camarades pour se faire propagandistes et d'amener des amis afin de travailler ensemble au relèvement de notre profession qui en a tant besoin.

Ce n'est qu'en nous unissant que nous serons forts.

Un Syndicaliste convaincu.

## LOIRE-INFÉRIEURE

### Basse-Goulaine

Le dimanche 9 novembre a eu lieu notre réunion du Syndicat Paysan.

Notre camarade Georges Vivant de Saint-Julien de Concelles, nous a rappelé le but des syndicats et dit pourquoi nous devons nous unir.

Il a été procédé ensuite au paiement des cotisations.

Nous souhaitons que tous nos camarades de Basse-Goulaine comprennent la nécessité de venir grossir nos rangs.

Le Bureau.

### Haute-Goulaine

Le dimanche 3 janvier a eu lieu notre réunion mensuelle.

Une soixantaine d'adhérents ont réglé leur cotisation. Nul ne doit marchandiser sur ces quelques francs employés uniquement à notre défense. Sachons faire le petit effort qui nous assure notre indépendance et notre force.

Le Président : L. GUIBERT.

## Gégné

Le dimanche 10 janvier a eu lieu une réunion à la suite de laquelle un Syndicat a été fondé à Gégné. Nombreuses inscriptions.

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux camarades.

Un compte rendu détaillé sera publié au prochain numéro.

## Legé

Activité Syndicale. — Courant décembre, il a été procédé à une importante commande d'engrais azotés.

Une commande d'engrais divers pour prairies est actuellement en cours.

Avis aux retardataires.

Le Secrétaire.

## UNE IMPORTANTE RÉUNION INTERPROFESSIONNELLE

Le 13 décembre a eu lieu avec le concours de la Fédération Artisanale de l'Ouest, des organisations ouvrières de la C. F. T. C. et de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

Nous en donnerons le compte rendu dans le prochain numéro.

## Le Loroux-Bottreau

Après l'intéressante réunion donnée au patronage, le dimanche 29 novembre, par notre camarade J. Martineau, un bon nombre de cultivateurs se firent inscrire.

Nous faisons un pressant appel à tous. Faites connaître l'Union Syndicale. Pour la défense de notre profession, nous devons y adhérer et travailler ensemble au bien commun.

Un Militant.

## Monnières

Notre jeune Syndicat, fondé d'enthousiasme l'année dernière, doit en ce début d'année voir un nouvel essor.

Prenons tous la résolution de convaincre nos camarades de la nécessité de l'Union. Groupons-nous et avec nos camarades des communes voisines, nous travaillerons dans l'ordre à notre mieux être et à notre dignité de cultivateurs.

Un Militant.

## Saint-Julien-de-Concelles

Notre prochaine réunion aura lieu au café Merceron, à 9 h. Tous les adhérents et les cultivateurs qui voudraient se faire inscrire y sont invités tout spécialement.

A l'ordre du jour : Elections d'une partie de la Chambre Syndicale.

Paiement des cotisations, prière d'apporter la carte syndicale de 1936.

R. PINEAU.

TISSUS - CONFECTIONS

**Jules GARNIER**  
PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de **COMPLETS**  
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants  
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs  
pour Robes et Manteaux

## Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 23 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES  
LES TANDEMS  
LES TRI-CYCLES  
LES ÉCRÉMEUSES

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FORTNEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

# Parlons de la Politique agricole

Quand nous demandons, nous autres paysans qu'on nous fasse une véritable politique agricole, on nous répond : « Vous demandez la lune... politique cohérente? c'est un de ces mots vagues qui veulent tout dire ou ne rien dire ».

Nous comprenons bien qu'ainsi, on nous reproche de ne pas savoir exposer comme nous le voudrions, le fond de notre pensée; cependant ce que nous désirons, nous le sentons bien.

C'est ainsi qu'en travaillant pour la réfection de nos chemins ruraux, nous touchons du doigt ce que nous voudrions faire disparaître et nous réalisons ce que nous voudrions voir se produire, c'est-à-dire l'ordre.

Voyons d'abord la question par en haut. Nous avons appris à ce sujet que pour résoudre la question des chemins ruraux, il nous fallait aborder et convaincre trois ministères différents.

1° Le Ministère de l'Agriculture; on comprend pourquoi;

2° Le Ministère de l'Intérieur, parce que l'entretien des chemins concerne les municipalités et que les municipalités sont contrôlées et dirigées par l'Intérieur;

3° Enfin, les Travaux Publics, parce que les fonds que nous sollicitons de l'outillage national nous sont, dit-on affectés, pour la voirie, par ce ministère.

Comment arriver à mettre d'accord, assez rapidement, ces trois administrations. Quelque soit la bonne volonté des ministres et des fonctionnaires, notre intervention ne peut que provoquer des réactions différentes de trois organismes dont la raison d'être n'est pas du tout la même et qui voient les choses sous des angles parfois opposés.

Descendons un échelon, et arrivons au cadre Départemental. C'est encore plus compliqué, nous trouvons le Préfet, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, les Services Agricoles, le Génie Rural et les municipalités.

Autant de pierres d'achoppement! Le Préfet exécute les ordres qui lui viennent des Ministères, à moins qu'il n'y en ait pas du tout; alors, il faut de la diplomatie, ce qui arrange fort bien les choses administratives, mais ne change rien à la question qu'on voudrait résoudre.

Le Conseil Général lui, est obligé de partager ses soucis. Les subventions s'en ressentent. Aussi, en Vendée, à la dernière réunion, il a décidé la création de nouvelles archives, soit quelques centaines de mille francs... elles pouvaient attendre des temps meilleurs, tandis que le même conseil refusant, « faute de ressources », de faire bénéficier les communes qui ont eu le mérite de ne pas attendre notre campagne pour refaire leurs chemins, des subventions accordées à toutes celles qui vont s'en occuper à partir de maintenant. On aurait toléré en Vendée, que les archives qui sont logées convenablement, n'aient pas leur palais et on aurait mieux apprécié que cet argent aille à un travail plus urgent et plus utile.

De son côté, la Chambre d'Agriculture émet des vœux... à perpétuité. Son pouvoir se limite à cela, à quelque chose près.

Les Services Agricoles représentent pour les paysans une vague organisation on ne sait trop définir.

Le génie rural est, de son côté, une caisse qui paraît très riche et dont on ne sait trop les tenants et les aboutissants, sa direction n'est pas départementale, elle est régionale, autre difficulté.

Le service vicinal a sa tâche bien définie sans doute, mais on ne voit guère quelle contenance il fera devant cette question des chemins qui pourtant semble à première vue, devoir l'intéresser.

Quand aux municipalités, elles sont très souvent, la bonne volonté personnifiée, mais elles se trouvent bridées par des règlements adminis-

tratifs... quand elles ne se désintéressent pas des chemins ruraux.

Alors, lorsque la nécessité d'un prélèvement extraordinaire sur le budget se fait plus ou moins sentir, on tape sur les fonds des chemins qui, oh! ironie, dans certains cas, chez nous, sont excédentaires!!!

Dans ce fatras, sans doute y a-t-il beaucoup de bonnes intentions, mais pas de responsables et par conséquent beaucoup d'apathie surtout en face d'une masse agricole qui n'est pas organisée.

Partout de bonnes paroles... qu'emporte le vent.

Et bien tout ceci est l'image de ce qui se passe la plupart du temps quand il s'agit de résoudre les choses agricoles.

Nous pensons qu'avant tout, il faut unifier les services.

D'abord unifier le Ministère de l'Agriculture en ce sens que tout ce qui est Agricole devrait obligatoirement en ressortir. Il faut coordonner le travail administratif comme il faut coordonner le travail de réalisation.

Au département, que la Chambre d'Agriculture soit d'abord l'émanation vraie de la profession — que les élections se fassent de la manière dont on a procédé pour les chambres de métiers, par catégorie de professionnels. Ensuite, que son rôle soit actif, qu'elle devienne dans le département sous la direction et le contrôle du Préfet représentant le Ministère coordonné de l'Agriculture, le petit parlement agricole qui « légifère » en quelque sorte selon les intérêts de la région et dispose des services nécessaires pour exécuter ses « lois ».

En définitive, que partout, pour tout ce qui est agricole, il n'y ait dans la France et le département qu'une seule porte à ouvrir et non trente-six.

C'est ainsi, et seulement ainsi qu'on pourra établir les bases solides d'une politique agricole, car le reste viendra tout seul, les syndicats joueront alors leur rôle dans ce travail en suggérant les initiatives, en contrôlant l'application et en y participant même dans toute la mesure où l'initiative privée coordonnant ses efforts avec ceux de l'administration est mieux à même que cette dernière d'aboutir à de meilleurs résultats, comme cela se produit parfois.

Unité :  
Unité de représentation, unité d'administration, unité de réalisation. C'est vers cette unité aussi complète que possible que nous voulons voir s'orienter l'action de ceux que préoccupent aujourd'hui la solution des difficultés dans lesquelles se débat l'agriculture française.

Du jour où cette unité sera obtenue, nous pourrons enfin entrevoir l'application d'une « politique agricole efficace » et nous sommes persuadés que le pays tout entier en profitera, industriels, commerçants, aussi bien que les Agriculteurs, car l'agriculture est la base de la prospérité française. Un Syndiqué qui connaît l'Administration.

## Une proposition de loi

Il paraît qu'un projet de loi vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre qui comporte trois dispositions principales.

1° Droit d'indemnité de plus-value au fermier sortant.

2° La propriété culturale, c'est-à-dire le droit de renouvellement au bail.

3° Le droit de préférence en cas de vente par le fermier qui occupe la ferme.

La plus-value au fermier sortant a déjà été votée par la Chambre en 1928 sur l'initiative de M. Jadé, député du Finistère, le Sénat a conservé cette loi dans ses cartons.

Aujourd'hui cette loi de 1928 se

complique donc de la propriété culturale, et du droit de préemption.

Ne connaissant pas le texte nous ne pouvons l'apprécier en détail, cependant d'ores et déjà, nous disons que nous sommes heureux de constater qu'on se préoccupe de donner quelque stabilité et quelque sécurité aux fermiers et nous l'espérons aussi aux métayers.

Jusqu'alors les uns et les autres subissaient trop de la part de mauvais propriétaires le « fait du Prince ».

Il nous suffit chez nous de rappeler avec quelle désinvolture quelques « Maîtres » ou « Maitresses » ont mis à la porte d'une métairie (occupée depuis plus de cent ans dans certains cas, par la famille du métayer) avec un simple préavis de six mois parce que le métayer avait eu par exemple la malencontreuse idée d'adhérer au Syndicat Paysan, (nous prenons ce fait en exemple parce que nous l'avons expérimenté), mais il y a beaucoup d'autres cas aussi singuliers.

Et combien d'autres paysans n'ont pas donné leur adhésion à cause des menaces qu'ils subissent. Nous pourrions citer deux Syndicats qui n'ont pu vivre à cause de ces menaces, les cultivateurs préféraient abandonner toute idée syndicale plutôt que de s'exposer à quitter une terre ou leurs aïeux et eux-mêmes ont tant peiné, et nous ne pouvons en vouloir à ces braves camarades, car même en dehors des nécessités de l'existence, on s'attache malgré soi à la chaumière et à la terre qui fut le témoin de vies entières et qui enclosent toute une noble tradition de dignité et de travail.

Cependant, il est bon que la loi intervienne de quelque façon pour sanctionner les caprices qui peuvent naître dans les cervelles de ceux qui ne tiendraient pas compte du devoir qu'ils ont envers des hommes et des familles qui collaborent honnêtement à leur bien-être.

Là encore, nous nous opposerons à toute démagogie, mais nous sommes persuadés que les bons « Maîtres » comprendront dans leur intérêt même puisqu'ils n'ont rien à se reprocher sur ce point que nous souhaitons de voir établir un statut plus sûr et plus humain pour ceux qui doivent subir les injustices du genre de celles dont nous venons de parler.

## SOUSCRIPTIONS

(Suite)

Legé, 400 francs; Les Essarts (2° versement), 40 fr. (total 170 fr.); La Chapelle Basse-Mer, 60 fr.

Vous trouverez en plants de vignes les meilleures variétés d'hybrides producteurs directs et greffés, en bouture et racinés; plants français greffés et sélectionnés; toutes nouveautés d'hybrides chez :

ALLARD Jules fils, au Guéneau, Chapelle Basse-Mer (Loire-Inf.).

## PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE

Magasin à SCAER (centre de triage)

BLÉS DE SEMENCE DU NORD

**Joseph BIDAUD, NANTES** 115, Rue de Rennes 115  
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

A L'AUTOMNE EN HIVER  
sur vos blés...  
sur vos prairies...  
mettez de l'  
**AZOTE**  
AU PRINTEMPS EN ÉTÉ  
Bureau de Renseignements Agricoles :  
5, Rue Anizon - NANTES

**BANDAGES HERNIAIRES**  
CEINTURES MÉDICALES  
CORSETS - GAINES  
BAS A VARICES, etc...  
sont vendus à qualité égale  
meilleur marché  
que partout ailleurs  
**GUINEL**  
SPECIALISTE  
1, Place de l'Écluse  
**NANTES**

**T.S.F., Phonos, Disques**  
CENTRAL-RADIO  
35, rue de Verdun  
Tél. 412-98  
Distributeur officiel de  
PHILIPS GRAMMONT TRION  
MENSE, LOEWE, etc.  
Facilités de paiement  
VENTE - LOCATION  
ÉCHANGE - RÉPARATIONS

**ÉLECTRICITÉ**  
S<sup>U</sup>ÉLECTRIQUE DE L'OUEST  
10 bis, rue Copernic  
Tél. 442-77  
toutes installations électriques  
MOTEURS - LUSTRIERIE  
TELEPHONE - SONNERIE  
Location de Hauts-Parleurs  
pour réunions

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ  
**DECRÉ**  
La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne. Le Gérant : J. GRASLAND.